

Appels à projets (AAP) 2026

ASSOCIATIONS ENGAGÉES POUR L'ÉCO-CITOYENNETÉ ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

	AAP EaE Éducation à l'Environnement et Eco-citoyenneté		AAP ZD Objectif Zéro Déchet Économie Circulaire
Porteurs éligibles	Associations (et structures coopératives)		
Public cible	Public scolaire et périscolaire	Grand public	Grand public et professionnels
Territoires	33 communes EMS hors QPV	Attention particulière portée aux communes de – 10 000 habitants	33 communes EMS hors QPV
Projets éligibles	Projet pédagogique contribuant à la connaissance de l'environnement	Actions et outils de sensibilisation	Projets visant à réduire les déchets ou mieux les recycler et valoriser
Thématiques	Toutes thématiques visant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement Ex : Climat, eau, déchets, compostage, alimentation, biodiversité		Réduction et gestion des déchets, économie circulaire
Règlements	https://www.strasbourg.eu/documents/d/strasbourg.eu/reglement-aap-eae-2026		https://www.strasbourg.eu/documents/d/strasbourg.eu/reglement-aap-zd-2026
Dépenses éligibles	Dépenses d'investissement et de fonctionnement Taux d'aide jusqu'à 80 % dans la limite de 10 000 € par structure Soutien sur 3 ans max (à partir de 2023)		
Plus d'infos sur	https://www.strasbourg.eu/appel-projets-education-environnement		
Date limite de dépôt	sur le portail des aides https://aides.strasbourg.eu/ Jeudi 9 OCTOBRE 2025 inclus		